



**BOUCHES-DU-  
RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°13-2021-081

PUBLIÉ LE 23 MARS 2021

# Sommaire

## **Préfecture des Bouches-du-Rhône / SGC 13 Service du Patrimoine Immobilier et de la Logistique**

13-2021-03-23-00002 - Arrêté portant délégation de signature [redacted] à Madame Sandrine POLYCHRONOPOULOS, [redacted] directrice du secrétariat général commun [redacted] départemental des Bouches-du-Rhône, [redacted] responsable d'unité opérationnelle de programme [redacted] pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses [redacted] imputées sur le budget de l'État [redacted] et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur (4 pages)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-03-23-00002

Arrêté portant délégation de signature  
à Madame Sandrine POLYCHRONOPOULOS,  
directrice du secrétariat général commun  
départemental des Bouches-du-Rhône,  
responsable d'unité opérationnelle de  
programme  
pour l'ordonnancement secondaire des recettes  
et des dépenses  
imputées sur le budget de l'État  
et l'exercice des attributions de représentant du  
pouvoir adjudicateur

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique  
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO  
Tél: 04 84 35 48 16  
[nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr)

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature  
à **Madame Sandrine POLYCHRONOPOULOS**,  
directrice du secrétariat général commun  
départemental des Bouches-du-Rhône,  
responsable d'unité opérationnelle de programme  
pour l'**ordonnement secondaire** des recettes et des dépenses  
imputées sur le budget de l'État  
et l'exercice des attributions de **représentant du pouvoir adjudicateur**

Le Préfet  
de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions de la présente ordonnance à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié portant code des marchés publics pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret et pour les marchés notifiés avant le 1<sup>er</sup> avril 2016 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-01-05-001 du 05 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu la convention de délégation de gestion numéro 13-2021-02-18-007 du 18 février 2021 entre la DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu la convention de délégation de gestion numéro 13-2021-02-23-009 du 23 février 2021 entre la DRDCS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône,

## A R R E T E

### Article 1

Délégation est accordée à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer l'ensemble des actes nécessaires au pilotage des unités opérationnelles dont le préfet de département et de région est responsable :

- 1) 0354-DR13-DP13
- 2) 0723-DR13-DD13

Et à l'effet de :

- recevoir les crédits des unités opérationnelles,
- répartir les crédits entre les services chargés de leur exécution (centres de coûts).

### Article 2

Délégation est donnée à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice, pour procéder à l'ordonancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État sur les centres financiers et centres de coûts suivants :

- 0354-DR13-DP13
- 0723-DR13-DD13 (PRFACTF013, DDTT013013, DDPP013013, DCTUT00013 ;SODPACA013 )
- 0216-CPRH-CDAS (PRFML02013)
- 0216-CPRH-CFOD (PRFML02013)
- 0215-DR13-T013 (DDTT013013)

0217-SGCA-ASPR (DDTT013013)  
0217-SDT2-E013 (DDTT013013)  
0134-CCRF-DR13 (DDPP013013)  
0206-DR13-P013 (DDPP013013)  
0354-CPNE-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)  
0349-CDBU-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)  
0362-CDIE -DR13 (PRFACTF013, DDTT013013 ; DCTSDR0013 ; SODPACA013)  
0354-DR13-DMUT (PRFDRF0013)  
0363-CDMA -DR13  
0216-CAJC-DR13 (PRFSG01013, PFRSG06013, PRFSP01013, PRFSP02013, PRFSP03013, PRFSP-CL013)  
0232-CVPO-DP13 (PRFSG05013)

### **Article 3**

Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur, et madame **Yasmina BOUTONNET**, responsable adjointe, sont habilitées à signer les documents relatifs aux opérations comptables pour les crédits régionaux au titre :

- du ministère de l'intérieur,
- du ministère de la transition écologique et solidaire,
- du ministère de la justice,
- du ministère de l'europe et des affaires étrangères,
- du ministère des armées,
- du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,
- du ministère des solidarités et de la santé,
- du ministère de l'économie, des finances et de la relance,
- du ministère de la culture,
- du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion,
- du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
- du ministère de l'agriculture et de l'alimentation,
- du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

### **Article 4**

Délégation est donnée à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice, pour signer, en tant que représentante du pouvoir adjudicateur, tous les documents nécessaires à la passation et au suivi des marchés publics tous BOP confondus relevant du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône.

### **Article 5**

Dans le cadre des délégations consenties aux articles 1, 2 et 4 et sous l'autorité de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice, délégation de signature est également donnée à Monsieur **Laurent BIANCONI**, directeur adjoint, à l'effet de signer les actes relevant du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône.

### **Article 6**

En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice, peut, par arrêté pris en mon nom, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs pour les domaines relevant de leur activité au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône.

### **Article 7**

Demeurent réservés à ma signature, quel qu'en soit le montant, les actes correspondants aux cas suivants :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre.

### **Article 8**

L'arrêté numéro 13-2021-01-25-001 du 25 janvier 2021 est abrogé.

### **Article 9**

La directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 23 mars 2021

**Le Préfet,**

*signé*

**Christophe MIRMAND**